



*Envoi par courriel*

Office fédéral de la santé publique (OFSP)  
Unité de direction Politique de la santé  
Section Politique nationale de la santé  
3003 Berne  
gesundheitspolitik@bag.admin.ch

---

Berne, le 6 juin 2016

21.3/MK

### **Ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies - consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir invité à prendre position sur le projet d'ordonnance du DFI sur la fixation de la contribution pour la prévention générale des maladies.

Comme le Conseil fédéral, la CDS est d'avis qu'au cours des décennies à venir, les maladies non transmissibles constitueront un grand défi en matière de santé de la population, ainsi que pour les soins de santé. La CDS soutient dès lors tous les efforts qui contribuent à prévenir ces maladies. En collaboration avec la Confédération et la fondation Promotion Santé Suisse, les cantons ont à cette fin élaboré la stratégie nationale "Maladies non transmissibles", qui a été approuvée dans le cadre de la plate-forme "Politique nationale suisse de la santé" en février 2016. La CDS part de l'idée que ces mesures permettront de contenir les coûts des soins de santé et des soins de longue durée.

L'augmentation proposée de la contribution pour la prévention générale des maladies de fr. 2.40 aujourd'hui à fr. 3.60 dès 2017 et fr. 4.80 dès 2018 permettra à la Confédération, aux cantons et à d'autres acteurs de mettre en œuvre les mesures proposées. Pour ce motif, la CDS est favorable à l'augmentation proposée. D'une part, il s'agit de la première augmentation depuis l'introduction de la LAMal il y a 20 ans. D'autre part, une proportion importante de ce montant - selon la demande de la fondation Promotion Santé Suisse fr. 6 millions - participera au financement des programmes de prévention au niveau cantonal. En plus des programmes actuellement déjà cofinancés dans le domaine "Poids corporel sain chez les enfants et les adolescents", ce seront selon le rapport explicatif également des programmes cantonaux du domaine "Promotion de la santé des personnes âgées" et "Santé psychique" qui seront à l'avenir soutenus.

La collaboration entre les cantons et la fondation Promotion Santé Suisse a fait ses preuves au cours de la décennie écoulée. La CDS estime qu'il est judicieux de développer les programmes cantonaux de prévention sur cette base. Il est important qu'à l'avenir, les cantons continuent à disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour qu'ils puissent prendre en considération leurs propres besoins spécifiques et pouvoir fixer des priorités en conséquence.



Les cantons souhaitent par ailleurs pouvoir à l'avenir mieux coordonner des programmes de prévention qui bénéficient de financement provenant de sources différentes (Fonds de prévention du tabagisme, d'ime de l'alcool, supplément de prime LAMal).

L'augmentation du supplément de primes devra aussi permettre de promouvoir des mesures dans le domaine de la prévention en matière de soins de santé. Les cantons distinguent un important potentiel dans ce domaine, notamment pour ce qui est des mesures destinées à prévenir que les personnes âgées dépendent trop rapidement d'une assistance. Des programmes déjà existants, comme "Coaching de la santé", "EviPrev" ou "Girasole", pourront ainsi être développés et proposés sur l'ensemble du territoire national.

La CDS se félicite que la fondation Promotion Santé Suisse réserve des fonds aux fins de la promotion, du transfert et de la multiplication de projets, de la mise en réseau des acteurs, de la communication et de l'évaluation. Toutes ces mesures doivent être coordonnées entre elles afin de garantir le succès de leur mise en œuvre et une haute efficacité des programmes cantonaux.

En résumé, la CDS salue l'augmentation prévue de la contribution pour la prévention générale des maladies et souligne le rôle prépondérant des cantons lors de la mise en œuvre des mesures destinée à la prévention des maladies non transmissibles.

Nous vous remercions de prendre bonne note de notre prise de position.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

CONFÉRENCE SUISSE DES DIRECTRICES ET  
DIRECTEURS CANTONAUX DE LA SANTÉ

Le Président

Dr. Thomas Heiniger  
Conseiller d'État

Le Secrétaire central

Michael Jordi